

3ème Session de négociations tarifaires - TORQUAY 1950

P E R O U

Liste des demandes de concessions présentées par la FRANCE sur le tarif douanier du PEROU

Numéros du Tarif:	Désignation des Produits	Unité de perception:	Droits actuels en soles:	Droits demandés:	Observat.
14 Ex 42	Mousses et pâtés de foie gras ou de canard	K.B.	4.00	consol.	
18 Ex 57	Fromages à pâte molle de Roquefort	K.B.	1.50	consol.	
25 Ex 89	Sardines préparées à l'huile	K.B.	0.60	consol.	
Ex 90	Sardines préparées à la sauce de tomates ou dans d'autres sauces	K.B.	0.60	consol.	
Ex 92	Conserves de thon et similaires	K.B.	1.00	consol.	
47 Ex 144	Dattes	K.B.	0.60	consol.	
54 Ex 200	Champignons en conserve	K.B.	2.50	1.00	comme les asperges
	Truffes en conserve	K.B.	2.50	consol.	
					.../...

FRANCE-PEROU

Nymeros du tarif	Désignation des produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
70 279	Cannelle et cannelle de chine: entières	K.B.	1.00	0.50	
281	Clous de girofle, entiers ou moulus	K.E.	1.20	0.60	
288	Poivre en grains	K.B.	0.40	consol.	
291	Vanille	K.L.	20.00	12.00	
71 294	Eaux minérales naturelles ou artificielles pour la table	K.B.	1.00	0.50	
Ex 75 301	Vins rouges, en bouteilles titrant moins de 14°, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Douanes	litre	3.60	2.00	question
303	Vins blancs, en bouteilles titrant moins de 14°, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine par l'Administration des Douanes agréé	litre	4.50	3.00	des
309	Champagne en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'administration des douanes	litre	30.00	10.00	surtaxes

.../...

Numéros du tarif	Désignation des Produits	Unités de perception	Droits actuels : en soles	Droits demandés	Observ.
77	318 : Cognacs et armagnacs : en bouteilles, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Douanes	litre	20.00	10.00	question
	319 : Cognacs et armagnacs en autres emballages, en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Douanes	litre	21.00	10.00	des
Ex	322 : Liqueurs douces telles que cacao, curacao, Chartreuse, anisette, menthe, Cointreau, Bénédictine et similaires	litre	20.00	10.00	
77	323 : Rhum en bouteilles	litre	20.00	10.00	surtaxes
77	324 : Rhum en fûts	litre	21.00	12.00	
89	355 : Coprah	K.B.	0.10	consol.	
101	380 : Huile d'arachide, raffinée comestible	K.B.	0.20	consol.	
102	382 : Huile d'olive pure, raffinée comestible	K.B.	0.80	consol.	
103	385 : Huile de palme, raffinée, comestible	K.B.	0.20	consol.	
104	386 : Huile de palme, non raffinée, pour usages industriels	K.B.	0.10	consol.	

Numéros du tarif	Désignation des Produits	Unités de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
107	394 : Huile de ricin, raffinée	K.B.	0.50	consol.	
Ex 107	399 : Huile de palmiste raffinée	K.B.	0.35	consol.	
107	395 : Huile de ricin, non raffinée	K.B.	0.30	consol.	
Ex 107	400 : Huile de palmiste non raffinée, pour	K.B.	0.12	consol.	
116	459 : Acide tartrique / usages industriels	K.B.	0.70	0.50	
117	461 : Soude caustique pour usages industriels	K.B.	0.06	0.03	
117	477 : Bicarbonate de sodium	K.B.	0.06	0.03	
117	485 : Carbonate de sodium	K.B.	0.05	0.03	
117	556 : Chlorure de calcium	K.B.	0.10	0.05	
120	657 : Autres dérivés chlorés non dénommés	K.B.	3.00	1.00	
123	766 : Gélatine raffinée et en poudre	K.B.	1.40	0.15	
123	771 : Colle de poisson, colle forte et colle d'os	K.B.	0.50	0.10	
123	772 : Colle forte en poudre	K.B.	0.80	0.20	
125	818 à 823 : Spécialités pharmaceutiques pour traitement spécial		libres	consol.	
	824 : Spécialités pharmaceutiques d'usage interne	"			
	824 : Spécialités pharmaceutiques, liquides ou en poudre, pour injections, en ampoules contenant jusqu'à 3 cm ³	K.L.	14.-	10.-	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unités de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
825	Les mêmes en ampoules contenant plus de 3 cm ³ ainsi que celles destinées à être administrées par voie buccale ou à l'usage externe	K.L.	6.-	consol.	
826	Les mêmes en flacons-ampoules avec bouchons en caoutchouc, de toute capacité, ainsi que celles en autres emballages n.d.	K.L.	11.-	consol.	
827	Spécialités pharmaceutiques sous forme de dragées, pilules, capsules etc.. en emballages contenant jusqu'à 100 unités	K.L.	11.-	consol.	
828	Spécialités pharmaceutiques sous forme de comprimés, pastilles ou tablettes, effervescentes ou non, en emballages contenant jusqu'à 20 unités	K.L.	14.-	10.-	
829	Les mêmes en emballages contenant plus de 20 et jusqu'à 100 unités	K.L.	11.-	consol.	
830	Spécialités pharmaceutiques sous forme de poudre, cristaux ou granulés, simples ou composées, effervescentes ou non, en emballages contenant jusqu'à 300 gr. net	K.L.	3.50	consol.	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unités de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
831	Les mêmes contenant plus de 300 et jusqu'à 500 grs net	K.L.	2.50	consol.	
832	Spécialités pharmaceutiques sous forme de poudre, en paquets, cachets et sachets; papiers fumigatoires et cigarettes médicinales	K.L.	12.-	10.-	
833	Spécialités pharmaceutiques huileuses	K.L.	0.80	consol.	
834	Spécialités pharmaceutiques liquides, à prendre par gouttes, en emballages contenant jusqu'à 10 cm ³ net	K.L.	14.-	consol.	
835	Les mêmes en emballages contenant plus de 10 et jusqu'à 90 cm ³	K.L.	8.50	consol.	
836	Spécialités sous forme de sirops, vin etc., en emballages contenant jusqu'à 250 cm ³ net	K.L.	3.50	consol.	
837	Les mêmes en emballages contenant plus de 250 et jusqu'à 500 cm ³ net	K.L.	1.80	consol.	
838	Spécialités pharmaceutiques sous forme de bonbons, chocolats etc.. pour la désinfection de la bouche	K.L.	4.-	consol.	
839	Spécialités pharmaceutiques à base de produits herbacés	K.B.	3.-	consol.	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unités de perception	Droits actuels	Droits demandés	Observ.
			en soles		
840	Spécialités sous forme de crayons médicaux et d'inhalateurs de poche	K.L.	30.-	consol.	
841	Spécialités à vaporiser et à inhaler	K.L.	3.50	consol.	
842	Spécialités sous forme d'ovules, suppositoires et bougies	K.L.	7.-	consol.	
843	Spécialités pharmaceutiques sous forme d'onguents, pommades et gélées	K.L.	3.-	consol.	
844	Spécialités liquides, type collyres ou corricides	K.L.	6.-	consol.	
845	Spécialités sous forme de poudre, cristaux ou granulés	K.L.	3.50	consol.	
846	Spécialités sous forme liquide, pour usage externe comme frictions, injections etc... en emballages renfermant jusqu'à 100 cm ³ net	K.L.	1.20	consol.	
847	Les mêmes en emballages renfermant plus de 100 jusqu'à 500 cm ³ net	K.L.	1.-	consol.	
848	Spécialités sous forme d'emplâtres et de piècesoplastiques	K.L.	5.50	consol.	
849	Spécialités à action antiphlogistique définie	K.L.	4.-	consol.	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
850	Spécialités pharmaceutiques contenant des produits opothérapiques naturels ou synthétiques	K.L.	9.50	consol.	
851	Insuline		Libre	consol.	
852	Pepsine, peptone	K.N.	8.-	consol.	
853	Produits Opethérapiques en général	K.L.	7.-	consol.	
854	Malléines, luétines, protéines	K.L.	5.-	consol.	
855	Sérums		libres	consol.	
856	Tuberculine		Libre	consol.	
857	Vaccins et antigènes bactériens en général		libres	consol.	
à 858	Sérums et vaccins de toute sorte pour usage vétérinaire		libres	consol.	
129 930	Terre d'Ombre, de Cassel... Ogres et autres couleurs à base d'oxyde de fer etc...	K.B.	0.15	0.06	
133 989	Essences d'écorces des fruits du genre citrus; de bergamote, de limette, de citron, de mandarine, d'orange et autres similaires n.d.	K.N.	10.00	6.00	
				.../...	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
133	990	Essences d'amandes amères, anis, baies de genevrier, camomille, etc. cannelle	K.N.	12.00	8.00
	991	Essences de lavande, cèdre, citrannelle, géranium et palma rosa	K.N.	8.00	6.00
133	992	Essences de fleur d'oranger (néroli), angélique, héliotrope, jasmin, iris, patchouli, rose, verveine, et violette etc.	K.N.	40.-	25.00
	993	Autres essences ou huiles essentielles volatiles d'origine végétale n.d.	K.N.	12.-	8.-
134	999	Composés concentrés et essences synthétiques avec ou sans alcool pour la fabrication de parfums et cosmétiques	K.N.	40.-	25.-
	1005	Parfumerie, cosmétiques et dentrifrices: Eaux de Cologne et de lavande	K.B.	20.-	12.-
	1007	Sachets, enveloppes et cartes parfumés	K.L.	35.-	25.-
	1008	Brillantines solides ou liquides	K.B.	20.-	12.-
	1009	Fards, rouges et poudres compactes	K.L.	40.-	30.-
	1016	Extraits de senteur en petits flacons	K.L.	60.-	30.-
	1017	Gominas et cosmétiques	K.L.	20.-	12.-
	1019	Crayons pour les lèvres	K.L.	40.-	conspl./...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
134	1020 : Lotions parfumées n.d. en général	K.B.	20.-	12.-	
	1021 : Poudres de talc parfumées	K.B.	3.-	consol.	
	1022 : Poudres pour le visage	K.B.	12.-	8.-	
	1023 : Préparations pour l'ondulation permanente des cheveux	K.B.	10.-	8.-	
	1025 : Shampoings en poudre ou préparés	K.B.	10.-	8.-	
	1026 : Teintures pour les cheveux (Note.- en ce qui concerne les teintures pour les cheveux, l'autorisation sanitaire est nécessaire)	K.B.	20.-	15.-	
	1027 : Régénérateurs et autres toniques pour les cheveux, avec ou sans alcool	K.B.	10.-	8.-	
	1028 : Articles et produits de toilette, n.d.	K.B.	30.-	20.-	
	1029 : Articles de parfumerie, et de toilette assortis de toute manière conditionnés en étuis et boîtes ordinaires	K.L.	50.-	30.-	
	1030 : Les mêmes, conditionnés en étuis et boîtes de fantaisie	K.L.	70.-	40.-	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
Ex 150	1081 : Bandages pour automobiles à carcasse métallique	K.B.	1.-	0.80	
Ex 150	1082 : Bandages pour camions à carcasse métallique	K.B.	1.-	0.80	
167	1174 : - Bois plaqués, contreplaqués et feuilles de placages, bois plaqués divers	K.B.	0.60	0.30	
182	1296 : Autres papiers et cartons spéciaux : papiers spéciaux pour cigarettes de toute sorte	K.B.	1.50	0.50	
217	1489 : Fils de soie	K.B.	10.-	5.-	
	1490 : Fils de soie retors ou non, en écheveaux etc...	K.B.	30.-	15.-	
	1491 : Fils de fibres artificielles : viscose	K.B.	20.-	10.-	
219	1494 : Fils de laine	K.B.	20.-	15.-	
	Filés de coton pour la vente au détail				
220	1501 : Filés de coton glacés, en bobines, tubes ou dévidoirs, à coudre, blancs	K.B.	3.-	consol.	
	1502 : Les mêmes teints	K.B.	3.50	consol.	
	1503 : Filés de coton en pelotes ou écheveaux : à coudre, tisser, broder, marquer ou ravauder, blancs	K.B.	4.-	consol.	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
220	1504 : Les mêmes teints	K.B.	4.50	consol.	
	1505 : Filés de coton mercerisés blancs	K.B.	6.-	4.-	
	1506 : Les mêmes teints	K.B.	7.-	5.-	
224	1514 : Velours et peluches de soie pesant jusqu'à 200 gr. par m ²	K.L.	150.-	100.-	
	1515 : Velours et peluches de soie pesant plus de 200 gr. par m ²	K.L.	120.-	75.-	
225	1518 : Tissus de soie, blanchis, imprimés ou teints jusqu'à 40 gr. par m ²	K.L.	250.-	120.-	
	1519 : Les mêmes pesant plus de 40 gr par m ²	K.L.	150.-	100.-	
226	1522 : Rubans de velours de soie	K.L.	210.-	110.-	
	1523 : Rubans de soie en général	K.L.	180.-	100.-	
227	1525 : Dentelles de soie, y compris les tulles et tissus à mailles	K.L.	400.-	200.-	
	1526 : Tulles et tissus à mailles unis, ornés ou avec broderies	K.L.	250.-	120.-	
	1527 : Liserés, tresses, glands, passementerie	K.L.	100.-	60.-	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels : ensoles	Droits demandés	Observ.
229	Autres tissus en fibres textiles artificielles purs ou mélangés d'autres fibres textiles :				
1531	Tissus en fibres textiles artificielles de bonneterie	K. L.	90.-	45.-	
1532	Tissus en fibres textiles artificielles blanchis, imprimés ou teints, pesant jusqu'à 40 gr. par m2	K. L.	180.-	90.-	
1533	Les mêmes, pesant plus de 40 grs par m2	K. L.	110.-	55.-	
1534	Tissus en fibres textiles artificielles spéciaux pour meubles et tapisseries	K. L.	90.-	45.-	
1535	Tissus en fibres textiles artificielles avec trame en matière de qualité inférieure		1)	consol.	1) Droit applicable aux tissus de fibres artificielles selon l'espèce avec une réduction de 30%
					.../...

FRANCE-PEROU

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
231	1540 : Dentelles en fibres textiles artificielles	K.L.	300.-	105.-	
	1541 : Tulles et tissus à mailles	K.L.	200.-	70.-	
	1542 : Liserés, tresses.... passementerie	K.L.	80.-	20.-	
233	1564 : Dentelles de laine....	K.L.	120.-	60.-	
	1566 : Liserés, glands.... passementerie	K.L.	60.-	35.-	
	1567 : Les mêmes avec fils de soie ou de soie artificielle	K.L.	80.-	45.-	
237	1601 : Liserés, tresses, glands... passementerie de coton	K.L.	20.-	12.-	
238	1603 : Tulles de coton unis	K.L.	30.-	8.-	
	1604 : Dentelles de coton	K.L.	60.-	14.-	
Ex 241	1628 : Tissus en fibre végétale : rabanes	K.L.	9.-	5.-	
242	1636 : Dentelles en fibres végétales autres que le coton	K.L.	150.-	40.-	
	1637 : Tulles et tissus à mailles	K.L.	50.-	20.-	
	1638 : Liserés, tresses, glands.... passementerie	K.L.	30.-	10.-	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels : en soles	Droits demandés	Observ.
243	1639: Rubans et passementeries en fils et fils métalliques	K.L.	110.-	60.-	
255	1844: Chapeaux de feutre de laine	douzaine	180.-	100.-	
258	1943: Gants de peau, fourrés ou non, en général	K.L.	230.-	100.-	
334	2375: Tuyaux, tuyauterie et leurs raccords en fonte	K.B.	0.06	consol.	
334	2376: Tuyaux etc...	K.B.	1.20	consol.	
334	2377: Tubes etc...	K.B.	0.10	consol.	
361	2555: Tarières et vilebrequins à mains y compris les mèches et forêts	K.B.	0.60	consol.	
379	2867: Piles et accumulateurs	K.B.	0.25	consol.	
	2868: Piles sèches	K.B.	0.60	consol.	
	2869: Accumulateurs électriques à plaques de plomb : pesant jusqu'à 30 Kgs pièce	K.B.	0.80	consol.	
	2870: pesant plus de 30 Kgs pièce	K.B.	0.20	consol.	
	2871: Pièces de rechange pour piles et accumulateurs	K.B.	0.40	consol.	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels : en soles	Droits demandés	Observ.
382	2891 : Câbles et fils isolés pour l'emploi en : électricité	: K.B.	: 0.80	: 0.50	:
	2892 : Les mêmes, sous plomb	: K.B.	: 0.40	: 0.30	:
	2893 : Fils et câbles de cuivre	: K.B.	: 0.20	: 0.15	:
	2894 : Les mêmes, sous plomb	: K.B.	: 0.12	: 0.08	:
	2895 : Les mêmes qu'aux positions précédentes : guipés de soie	: K.B.	: 5.-	: 3.-	:
	2896 : Cordons flexibles - conducteur consti- : tué par un seul fil de cuivre -, gainés : ou recouverts, de caoutchouc matières : plastiques en tissus autres qu'en soie	: K.B.	: 0.90	: 0.45	:
	2897 : Cordons flexibles - conducteur consti- : tué par une multitude de fils capillai- : res de cuivre -, garnis ou recouverts, : de caoutchouc, matières plastiques ou : tissus autres qu'en soie	: K.B.	: 2.50	: 1.50	:
	2898 : Les mêmes qu'aux positions précédentes : guipés de soie	: K.B.	: 6.-	: 3.50	:
	2899 : Fils et câbles formés d'un seul fil de : cuivre et de plusieurs fils d'acier, : guipés de coton	: K.B.	: 0.20	: 0.08	:

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
382	2900 : Fils et câbles à fils multiples, spéciaux pour téléphones, avec gaine extérieure en plomb	K.B.	0.06	0.03	
384	2901 : Fils et câbles à un ou plusieurs pôles etc.	K.B.	0.06	0.03	
	2917 : Appareils de mesure électriques	K.L.	4.50	consol.	
	2918 : Compteurs d'électricité	K.B.	1.50	consol.	
407	3022 : Eponges naturelles ordinaires pour bains, véhicules pu parquets	K.L.	20.-	12.-	
	3023 : Eponges fines et demi-fines pour la toilette	K.L.	90.-	40.-	
	3094 : Verres de lunettes, pince-nez et monocles, travaillés et polis non montés	K.L.	15.-	consol.	
	3105 : Lunettes monoculaires	pièce	60.-	40.-	
	3106 : Lunettes binoculaires et prismatiques	pièce	80.-	50.-	
	3107 : Lunettes binoculaires dites de théâtre	pièce	30.-	25.-	
	3122 : Compteurs de toute sorte pour eaux, alcool, gaz et autres usages	K.B.	1.-	consol.	
418	3129 : Aiguilles pour seringues hypodermiques	douzaine	2.40	consol.	
	3130 : Bandages herniaires, bandes ombilicales etc...	K.L.	12.-	consol.	

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
418	3131 : Catgut, crin de Florence etc...	douzaine	4.80	consol.	
	3132 : Dents artificielles	le 100	30.-	consol.	
	3133 : Spatules en général	douzaine	6.-	consol.	
	3134 : Stérilisateurs et autoclaves	K.B.	3.-	consol.	
	3135 : Inhalateurs et pulvérisateurs	douzaine	24.-	consol.	
	3136 : Instruments et appareils m.d. pour chirurgie, médecine etc..	K.L.	4.-	consol.	
	3137 : Irrigateurs de toute sorte	K.L.	2.-	consol.	
	3138 : Seringues autres qu'hypodermiques	K.L.	6.-	consol.	
	3139 : Seringues hypodermiques en général	K.L.	12.-	consol.	
Ex 420	Réveils	K.B.	de 1 à 10	consol.	
422	3171 : Pianos à queue	K.B.	2.-	consol.	
	3172 : Pianos droits	K.B.	2.-	consol.	
	3173 : Pianos automatiques ou pianolas électriques	K.B.	3.50	consol.	

.../...

Numéros du Tarif	Désignation des Produits	Unité de perception	Droits actuels en soles	Droits demandés	Observ.
422	3178: Instruments à vent, en métal tels que : : bassons, clarinettes, petites flutes, : : fagots, flutes, hautbois et similaires:	pièce	30.-	20.-	

Notas : I - Droits additionnels.

La FRANCE se réserve de négocier également sur les droits additionnels établis par la loi du 18 Novembre 1892 et les lois n^{os} 4126 et 6310 ainsi que sur la surtaxe de 1/5 des droits du tarif précédent établie par la loi N^o 9467.

II - Fils et tissus de coton.

La FRANCE demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne, lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.

Lista de las Concesiones Arancelarias que el Gobierno del Perú solicita al Gobierno de Francia en las próximas negociaciones de Setiembre de 1950 en Torquay (Inglaterra).

Partida Nº.	Clasificación Estadística	Producto	Tipo actual de Derecho.	Derecho Solicitado
54	- 01-59-	- Cochinilla (Cochenilles)	Exempts	Exempts
118 D	- 02-77-41	- Barbasco o Cube -Racines de plantés á roténone (derris, timbo, cube, barbasco) bru- tes, broyées ou pulverisées	Exempts	Exempts
118 E	- 02-77-51	- Cascarilla -Ecorces de quin- quina.	Exempts	Exempts
118 F	- 02-77-6	- Hojas de coca (Feuilles mon- dées de coca).	5 p.100	Exempts
124 C	- 02-82-	- Tara -Matières premières vé- gétales pour le tannage; Tara	Exempts	Exempts
164	- 04-15-13	- Pescado en conserva: Atún y Bonito -Poissons préparés on conservés présentés en reci- pients hermétiquement fermés Thon et bonito.	25 p.100	15 p.100
167 A	- 04-21-11	- Azúcar de caña, en bruto y		
167 B	- 04-21-20	- refinada -Sucres de canne, bruts et raffinés.	130 p.100	
296	- 05-33-30	- Minerales y concentrados de zinc -Minerais de Zinc	Exempts	Exempts
298	- 05-33-50	- Minerales de antimonio -Mi- nerais d'antimoine.	Exempts	Exempts
302	- 05-35-	- Minerales y concentrados de molibdeno, tungsteno y vana- dio -Minerais de molybdène, de tungstène et de vanadium	Exempts	Exempts
561	- 06-37-61	- Cocaína bruta -Cocaïne bru- ta.	10 p.100	5 p.100
873 B	- 12-13-2	- Lana de alpaca y de llama Poils d'alpaga et de lama, en masse	Exempts	Exempts
880	- 12-15-1	- Algodón. Coton en masse, egrené, ecru.	Exempt	Exempts
1366 A	- 17-71-11	- Zinc -Zinc brut en masses	15 p.100	-----
1376 A	- 17-81-1	- Plomo -Plomb brut non argen- tifére.	10 p.100	-----

Torquay 19/10/50

OVERTURE DE NEGOCIATIONS

Les délégations de France et du Perou
informent le Secrétaire Exécutif qu'elles sont
entrées en négociations aujourd'hui.

En conséquence, elles ont l'avantage de lui
faire tenir ci-joint les listes d'offres qu'elles
ont échangées.

.....
pour la délégation de France.

.....
pour la délégation du Perou.

L I S T E

des offres de la FRANCE au PEROU

Nos du Tarif	Désignation des Produits	Droits actuels	Droits offerts
Ex 54	Cochénilles	exempt	consol.
Ex 118 D	Racines de cube et barbasco, brutes, broyées ou pulvérisées	exempt	règle du: princi- pal four- nisseur
Ex 118 E	Ecorces de quinquina	exempt	consol.
Ex 118 F	Plantes en bouquets, sommités fleuries et feuilles mondées - autres : feuilles mondées de coca	5%	consol.
Ex 124 C	Matières premières végétales pour le tannage : - fruits : tara	exempt	consol.
Ex 164	Poissons préparés ou conservés présentés : - en boîtes, verres, bocaux et récipients hermétiquement fer- més - autres : thon et bonite	25%	règle du: princi- pal four- nisseur
Ex 167 A	Sucres bruts : de canne	130%	(règle du:
Ex 167 B	Sucres raffinés : de canne	130%	(princi- (pal four- (nisseur
296	Minerais de zinc, cadmifères ou non	exempt	consol.
298	Minerais d'antimoine	exempt	consol.
Ex 302	Minerais de molybdène, de tung- stène, de vanadium	exempt	règle du: princi- pal four- nisseur
Ex 561	Cocaïne brute	10%	consol.
Ex 873 B	Foils fins en masse : - d'alpaga et de lama	exempt	consol.
Ex 880	Coton en masse : - égrené - écru	exempt	(règle (du (prin- (cipal (four- (nisseur

N ^o s du Tarif	Désignation des Produits	Droits actuels	Droits offerts
1366 A	Zinc brut		
	- masses brutes (lingots, blocs, cathodes, etc...), grenailles, poudre	15%	(règle du prin- cipal four- nisseur
Ex 1376 A	Plomb ou ses alliages bruts		
	- Lingots, masses brutes, blocs, saumons, plaques, baguettes		
	-- en plomb non allié		
	--- non argentifère	10%	

SECRET

Torquay, le 19 Octobre 1950.

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

NEGOTIATIONS TARIFAIRES DE 1950

LISTE D'OFFRES

Concessions tarifaires offertes par le Gouvernement du Perou en reponse
aux demandes recues du Gouvernement de France.

Numero du Tarif	Designation des Produits	Droits Actuels	Droits Demandes	Offres
144	Dattes	KB 0.60	0.60	0.60
200	Champignons et truffes en conserves	KB 2.50	1.00) 2.50)	2.50
281	Cleus de girofle, entiers ou moulus	KB 1.20	0.60	1.20
288	Poivre en grains	KB 0.40	0.40	0.40
355	Coprah	KB 0.10	0.10	0.10
380	Huile d'arachide, raffinee comestible	KB 0.20	0.20	0.20
382	Huile d'olive pure, raffinee comestible	KB 0.80	0.80	0.80
385	Huile de palme, raffinee comestible	KB 0.20	0.20	0.20
386	Huile de palme, non raffinee, pour usages industriels	KB 0.10	0.10	0.10
459	Acide tartrique	KB 0.70	0.50	0.70
461	Soude caustique pour usages industriels	KB 0.06	0.03	0.04
477	Bicarbonate de sodium	KB 0.06	0.03	0.04
485	Carbonate de sodium	KB 0.05	0.03	0.03
1296	Papiers speciaux pour cigarettes de toute sorte	KB 1.50	0.50	1.00
1532	Tissus en fibres textiles artificielles, blanchis, imprimes ou teints, pesant jusqu'a 40 grs. par m.2.	KL 180.00	90.00	180.00
1533	Les memes, pesant plus de 40 grs. par m.2.	KL 110.00	55.00	110.00
1534	Tissus en fibres textiles artificielles speciaux pour meubles et tapisseries	KL 90.00	45.00	90.00
1540	Dentelles en fibres textiles artificielles	KL 300.00	105.00	250.00
1564	Dentelles de laine	KL 120.00	60.00	120.00

Numero du tarif	Designation des Produits	Droits Actuels	Droits Demandes	Offres
1604	Dentelles de coton	KL 60.00	14.00	50.00
2377	Tuyaux en fer et acier, speciaux pour la fabrication des lits	KB 0.10	0.10	0.08
2555	Tarieres et bibebrequins a mains y compris le meches et forets	KB 0.60	0.60	0.60
2867	Piles et accumulateurs	KB 0.25	0.25	0.25
2868	Piles seches	KB 0.60	0.60	0.60
2869	Accumulateurs electriques a plaques de plomb: pesant jusqu'a 30 kgs. piece	KB 0.80	0.80	0.80
2870	Les memes, pesant plus de 30 kgs. piece	KB 0.20	0.20	0.20
2871	Pieces de rechange pour piles et accumulateurs	KB 0.40	0.40	0.40
2891	Cables et fils isoles pour l'emploi en electricite	KB 0.80	0.50	0.80
2892	Les memes, sous plomb	KB 0.40	0.30	0.40
2893	Fils et cables de cuivre isoles pour l'emploi en electricite	KB 0.20	0.15	0.20
2894	Les memes, sous plomb	KB 0.12	0.08	0.12
2895	Les memes, qu'aux positions precedentes guipes de soie	KB 5.00	3.00	5.00
2896	Cordons flexibles - conducteur constitue par un seul fil de cuivre- recouverts de caoutchouc, matieres plastiques ou tissus autres qu'en soie	KB 0.90	0.45	0.90
2897	Cordons flexibles - conducteur constitue par une multitude de fils capillaires de cuivre-, garnis ou recouverts de caoutchouc, matieres plastiques ou tissus autres qu'en soie	KB 2.50	2.50	2.00
2898	Les memes, qu'aux positions precedentes guipes de soie	KB 6.00	3.50	6.00
2899	Fils et cables formes d'un seul fil de cuivre et de plusieurs fils d'acier, guipes de coton	KB 0.20	0.08	0.20
2900	Fils et cables a fils multiples, speciaux pour telephones, avec gaine exterieure en plomb	KB 0.06	0.03	0.06
2901	Fils et cables a un ou plusieurs poles	KB 0.06	0.03	0.06
2917	Appareils de mesure electriques	KL 4.50	4.50	4.50
2918	Compteurs d'electricite	KB 1.50	1.50	1.50

Numero du Tarif	Designation des Produits	Droits Actuels	Droits Demandes	Offres
3122	Compteurs de toute sorte	KB 1.00	1.00	1.00

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

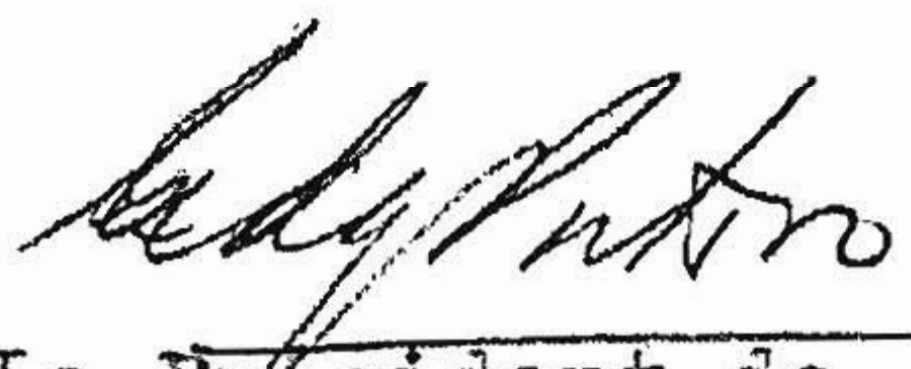
Négociations Tarifaires de 1950-1951

Listes de concessions bilatérales

Les Délégations de France et du Pérou ayant terminé leurs négociations bilatérales ont l'honneur de remettre ci-joint, en double exemplaire, au Secrétariat Exécutif, les listes finales de concessions qu'elles ont échangées le 7 Décembre 1950.



Le Président de la Délégation
Française



Le Président de la
Délégation Péruvienne

Décembre 1950

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS
ET LE COMMERCE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1950 - 1951

LISTE DES CONCESSIONS BILATERALES

La Délégation du GOUVERNEMENT FRANCAIS, ayant terminé ses négociations bilatérales avec la Délégation du GOUVERNEMENT PERUVIEN, a convenu de lui accorder les concessions suivantes:

Des du tarif ançais	Désignation des produits	Droit actuel	Droits offerts
Ex 54	Cochénilles	exemptes	exemptes
	Plantes, parties de plantes, graines et fruits utilisés en parfumerie ou en médecine		
Ex 118 E:	- Ecorces :		
	-- de quinquina	exemptes	exemptes
Ex 118 F:	- Plantes en bouquets, sommités fleuries et feuilles mondées		
	-- autres :		
	--- feuilles mondées de coca	5 %	exemptes
	Matières premières végétales pour le tannage		
Ex 124 C:	- fruits		
	-- tara	exempts	exempts
296	Minerais de zinc, cadmifères ou non	exempts	exempts
298	Minerais d'antimoine	exempts	exempts
Ex 561	Autres alcaloïdes, leurs éthers, et leurs esters, et leurs sels :		
	- cocaïne et ses sels		
	-- cocaïne brute	10 %	5 %
	Poils fins en masse :		
Ex 873 B:	- poils d'alpaga, de lama, de vigogne etc.. et similaires :		
	-- poils d'alpaga et de lama	exempts	exempts
Ex 880	Coton en masse :		
	- égrené	exempt	exempt
	-- écru		

SECRET

GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

TARIFF NEGOTIATIONS 1950/51

The Delegation of Peru having concluded its negotiation with the Delegation of France has agreed to accord the following concessions.

Tariff Item Number	Description of Products	Present Rates of Duty	Agreed Rates of Duty	Additional Duty.
144	Dates.	KG 0.60	0.60	12½ %
200	Mushrooms and truffles preserved	KG 2.50	2.50	12½ %
281	Cloves, whole or ground	KG 1.20	1.20	12½ %
288	Peppercorns	KG 0.40	0.40	12½ %
309	Champagne. Arriving from the country of origin, enjoying in this country an officially controlled appellation of origin, and accompanied by a certificate of appellation of origin recognised by the Customs Authorities	Lt. 30.00	25.00	22½ %
318	Cognac and armagnac, in bottles. Arriving from the country of origin, enjoying in this country an officially controlled appellation of origin, and accompanied by a certificate of appellation of origin recognised by the Customs Authorities.	Lt. 20.00	18.00	22½ %
355	Copra	KG 0.10	0.10	12½ %
380	Peanut oil, refined, edible.	KG 0.20	0.20	10½ %
382	Olive oil, pure, refined, edible.	KG 0.80	0.80	10½ %
385	Palm oil, refined, edible	KG 0.20	0.20	10½ %
386	Palm oil, crude or denatured, for industrial purposes.	KG 0.10	0.10	12½ %
x-399	Palmiste Oil, refined, edible	KG 0.35	0.35	12½ %
x-400	Palmiste Oil, crude or denatured, for industrial purposes.	KG 0.12	0.12	12½ %
459	Tartaric acid	KG 0.70	0.70	12½ %
461	Sodium hydroxide (caustic soda) for industrial purposes, in any packages.	KG 0.06	0.04	12½ %

Tariff Item No.	Description of Products	Present Rates of Duty	Agreed Rates of Duty	Additional Duty
477	Sodium bicarbonate	KG 0.06	0.04	12½ %
485	Sodium carbonate	KG 0.05	0.03	12½ %
Ex-989	Essences of citrus-fruit peel; lemon and orange	KN 10.00	10.00	12½ %
Ex-990	Essence of cloves	KN 12.00	12.00	12½ %
Ex-991	Essences of citronella and geranium	KN 8.00	8.00	12½ %
Ex-992	Essence of ylang-ylang (cananga)	KN 40.00	40.00	12½ %
Ex-993	Essences of lemon-grass and vetiver	KN 12.00	12.00	12½ %
1177	Leaves of vanner, not exceeding 3 millimetres in thickness	KG 1.50	1.50	12½ %
1296	Special papers for cigarettes, of any kind.	KG 1.50	1.00	12½ %
1489	Silk yarns on cones or in large skeins, for the manufacture of stockings and of fabrics, in general	KG 11.70	11.70	12½ %
1490	Silk threads, twisted or not, in skeins, balls, bobbins, reels, cones or tubes of card- board, for weaving, sewing, embroidering, carning or other purposes	KL 30.00	30.00	12½ %
1522	Ribbons of silk velvet	KL 210.00	210.00	12½ %
1523	Silk ribbons in general, with- out weft of lower quality material	KL 180.00	180.00	12½ %
1525	Silk lace, including tulles and mesh fabrics with embroidery imitating lace, of any width, in lengths or in the piece	KL 400.00	400.00	12½ %
1526	Tulles and mesh fabrics of silk, plain, ornamented or with simple embroidery not imitating lace	KL 250.00	250.00	12½ %
1532	Fabrics of artificial textile fibres, bleached, printed or dyed, whatever may be the number of threads, weighing up to 40 grams per square meter	KL 180.00	180.00	12½ %

Tariff Item Number	Description of Products	Present Rates of Duty	Agreed Rates of Duty	Additional Duty
1533	The same, weighing more than 40 grams per square meter	KL 110.00	110.00	12½
1534	Fabrics of artificial textile fibres, special for furniture and tapestries	KG 90.00	90.00	12½
1540	Lace of artificial textile fibres including tulles and mesh fabrics with embroidery imitating lace, of any width, in lengths or in the piece.	KL 300.00	250.00	12½
1541	Tulles and mesh fabrics of artificial textile fibres, plain, ornamented or with simple embroidery not imitating lace	KL 200.00	180.00	12½
1564	Woollen lace, including woollen mesh fabrics, in general, with or without embroidery	KL 120.00	120.00	12½
1604	Cotton lace, including tulles and mesh fabrics, with embroidery imitating lace, of any width, in lengths or in the piece.	KL 60.00	50.00	12½
1636	Lace of vegetable textile fibres other than cotton, including tulles and mesh fabrics with embroideries imitating lace, of any width, in lengths or in the piece	KL 150.00	150.00	12½
1639	Ribbons and passementerie of metal threads and yarns, also if gilt or silvered	KL 110.00	110.00	12½
2377	Iron or steel tubes, with or without seam, special for the manufacture of bedsteads	KG 0.10	0.08	12½
2555	Hand augers and hand-braces, including drills and borers	KG 0.60	0.60	12½
2818	Machines and apparatus for bleaching, dyeing, dressing and generally finishing textile products, and those special for the textile industry n.s.m.	KG 0.05	0.05	12½
2867	Accumulators of Edison type special for miners, separate or together with the respective lamp	KG 0.25	0.25	12½
2868	Dry cells of any kind and size	KG 0.60	0.60	12½

Pariff Item Number	Description of Product	Present Rates of Duty	Agreed Rates of Duty	Additional Duty
2869	Electric cells and accumulators with lead plates, in receptacles of composition, glass or other materials, weighing up to 30 kilograms each	KG 0.80	0.80	12½ %
2870	The same, weighing over 30 kilograms each	KG 0.20	0.20	12½ %
2871	Lead plates, boxes and separators of bakelite, rubber, wood or other materials; glass jars, terminals and other spare parts exclusively for electric cells and accumulators in general n.e.s.	KG 0.40	0.40	12½ %
2891	Copper wire and cables, with one or more poles, up to 3 millimetres in diameter, measured in the metallic section of the poles, covered with any material not being silk or lead, including those insulated with enamels or synthetic materials	KG 0.80	0.80	12½ %
2892	The same, lead covered.	KG 0.40	0.40	12½ %
2893	Copper wire and cables, with one or more poles, over 3 millimetres in diameter measured in the metallic section of the poles, covered with any material not being silk or lead.	KG 0.20	0.20	12½ %
2894	The same, lead covered	KG 0.12	0.12	12½ %
2895	The same as in the foregoing items silk covered	KG 5.00	5.00	12½ %
2896	Flexible cords formed of two or more insulated conductors, each conductor consisting of a single copper wire, sheathed or covered, jointly or independently, with rubber, plastics or fabrics not being silk	KG 0.90	0.90	12½ %
2897	Flexible cords formed of two or more insulated conductors, each conductor consisting of a large number of very thin copper wires, sheathed or covered, jointly or independently, with rubber, plastics or fabrics not being of silk	KG 2.50	2.50	12½ %

Tariff Item Number	Description of Products	Present Rates of Duty	Agreed Rates of Duty	Additional Duty
2898	The same as in the foregoing items silk covered	KG 6.00	6.00	12½
2899	Wire and cables formed of a single copper wire and of several steel wires, cotton covered.	KG 0.20	0.20	12½
2900	wire and cables with numerous wires, special for telephones, with external lead covering	KG 0.06	0.06	12½
2901	Wire and cables, with one or more poles, special for subterranean electric installations, lead covered; wire and cables, in general, with iron or steel armouring, including their junction boxes.	KG 0.06	0.06	12½
2917	Instruments and apparatus for electric measurements in general, such as galvanometers, ammeters, frequency indicators, voltmeters, wattmeters, ohmmeters and other like; also special equipments for measuring and testing radio tubes and circuits.	KL 4.50	4.50	12½
2918	Electric supply meters for domestic use, of any system; also their accessories and spare parts nss.m.	KG 1.50	1.50	12½
3122	Meters of all kinds for water, alcohol, gas and other	KG 1.00	1.00	12½